



Refus d'établir un certificat médical(prise en charge)

Par libiron, le 17/12/2009 à 21:33

bonsoir;

je suis proche d'une personne détentrice d'un récépissé de demande de titre de séjour non assorti du droit de travail et ça fait 15 mois depuis qu'elle renouvelle ces récépissés; seulement il y a quelques jours, elle a reçu un courrier de la préfecture lui demandant de fournir un justificatif de domicile et un certificat médical confirmant que l'enfant est bien suivi avec inscription du nom du parent qui l'accompagne; seulement en arrivant à la PMI où l'enfant est très régulièrement suivi le médecin refuse d'établir un certificat médical sous prétexte que la préfecture ne peut pas exiger la mention du nom car c'est interdit par la loi ; alors j'ai comme l'impression que je vis dans une autre planète alors aidez à comprendre.

-Est ce qu'il a raison de refuser cette demande sachant que l'enfant est très régulièrement suivi dans cette PMI et la semaine passée même l'enfant était consulté et avait même reçu un vaccin à l'occasion.

-Que faire sachant que le délai de la préfecture est de 15 jours et qu'il en reste 7 jours.
Merci d'avance pour votre aide.